



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Debits de boissons

Question écrite n° 11932

### Texte de la question

M Yves Coussain attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique, sur la formation du personnel des cafés. En effet, à l'heure où le tourisme constitue plus que jamais un facteur de prospérité, la qualité de l'accueil est indispensable. Or, si l'on parle d'école hôtelière, il n'est jamais fait référence à la formation des personnels des cafés (pourtant assujettis à la taxe d'apprentissage), alors que souvent le premier contact pour les étrangers se fait à la terrasse des cafés. Des garçons formés et préparés à l'accueil ajouteraient à la qualité du séjour : tenue, politesse, psychologie pratique de l'accueillant, connaissance technique des vins et alcools et, enfin, pratique des langues étrangères sont autant de notions qui appellent une formation spécifique. En conséquence, il lui demande s'il envisage la création d'un CAP de garçon-serveur.

### Texte de la réponse

Reponse. - La création d'un CAP garçon-serveur est envisagée en liaison étroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les références de ce nouveau diplôme (niveau de compétence, contenu de la formation) sont en cours d'élaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir être préparée notamment par la voie de l'apprentissage, est prévue, en principe, à compter de 1990.

### Données clés

**Auteur :** [M. Coussain Yves](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11932

**Rubrique :** Hôtellerie et restauration

**Ministère interrogé :** enseignement technique

**Ministère attributaire :** enseignement technique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 1989, page 1864